

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 243 /PR/ /MAID. /-2/ ANNEE 1962

SOMMAIRE :  
Nominations

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ,  
VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1949 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :  
ORIGINAL I  
JORD. I  
MAID. 8  
MEPT. I  
SGCM. 20  
SGAN 20  
MFT I  
DP 4  
CF I  
SF IO  
SP I  
B 20  
CD I  
TRESOR I  
INFO-RADIO 2  
INTERESSES 2  
MJL I

D E C R E T E :

ARTICLE 1°- M. BANDEIRA Robert, Sous-Préfet d'Abomey, est nommé Préfet par intérim du Département du Nord-Est, en remplacement de M. SAINT-BLANCAT Marcel, Administrateur en chef, en instance de départ en congé.

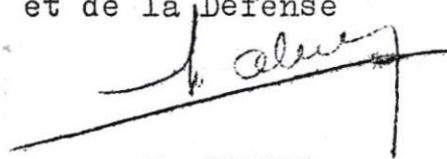
ARTICLE 2°- M. TOKO ARARISSOUNON Antoine, Préfet du Département du Centre est chargé cumulative-ment avec ses fonctions actuelles, de l'intérim de la Sous-Préfecture d'Abomey.

ARTICLE 3° Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

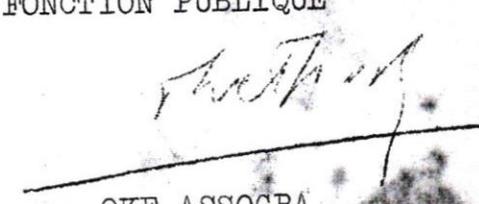
P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
ABSENT

LE MINISTRE D'ETAT, CHARGE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

Département N.E. I  
Département du C.I  
S/P. Abomey.....I  
Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense



M. AROUNA



OKE ASSOGBA.-